



Politique de tarification pour les camps de vacances 2024*

*Cette politique de tarification est conditionnelle à l'admissibilité du Camp Mère Clarac au Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

Structure de tarification :

- 1. Tarification standard :** Un tarif de base est disponible, correspondant au coût standard de participation au camp.
- 2. Réduction basée sur le revenu :** Des réductions sont appliquées selon les tranches de revenu familial, basé sur les seuils du faible revenu pour la période estivale 2024, émis par le Ministère du Québec.
- 3. Documentation requise :** Les personnes doivent fournir une preuve de revenu, telle que la dernière déclaration de revenus, pour bénéficier des tarifs réduits.



Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

Seuils du faible revenu pour la période estivale 2024

Seuils du faible revenu, avant impôt, selon la taille du ménage, en vigueur pour la période estivale 2023*												
Taille du ménage	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes	10 personnes	11 personnes	12 personnes
Seuils	28 641 \$	40 504 \$	49 608 \$	57 282 \$	64 043 \$	70 156 \$	75 777 \$	81 009 \$	85 923 \$	90 571 \$	94 991 \$	99 215 \$

*Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, projections pour 2023.

Voici comment utiliser ce tableau :

À la ligne **Taille du ménage**, trouvez la colonne correspondant au nombre de personnes que compte la famille.

Si le revenu brut (avant impôts) de la famille est inférieur ou égal au montant qui figure sous la case correspondante à la taille du ménage, celle-ci est considérée comme une famille à faible revenu et doit obtenir une réduction d'au minimum 25% sur le prix de son séjour.

Procédure de demande de tarif réduit :

- 1. Soumission de la demande :** Les personnes qui souhaitent avoir un tarif réduit doivent communiquer avec le camp afin de remplir un formulaire de demande de tarif réduit et le soumettre avec les documents requis.
- 2. Évaluation de la demande :** Les demandes sont évaluées sur la base des documents fournis et des critères établis par le camp.
- 3. Notification :** Les personnes sont informées de la décision dans un délai de deux semaines après la soumission de toutes les pièces nécessaires.

Cette politique vise à promouvoir l'inclusivité et l'accessibilité, permettant ainsi à un plus grand nombre d'enfants de vivre cette expérience incroyable proposée par le Camp.



Camp Mère Clarac

959 rue Principale, Saint-Donat, Qc J0T 2C0 | 819-424-2261 ou 514-322-6912

www.campclarac.ca

CITQ: Numéro d'établissement: 612721

